

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 mai 2006
Français
Original: arabe

**Assemblée générale
Soixantième session**
Point 14 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

**Conseil de sécurité
Soixante et unième année**

**Lettres identiques datées du 30 mai 2006, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

1. Après l'attentat qui a coûté la vie à deux ressortissants libanais dans la ville de Saïda le 26 mai 2006, et les tirs de missiles que des parties non identifiées à ce jour ont effectués par la suite en direction de la zone située au sud de la ligne bleue, Israël, le 28 mai 2006, a bombardé de manière intensive plusieurs régions du Liban, faisant des morts et causant des dégâts matériels, et des responsables israéliens ont menacé de bombarder des installations vitales à Beyrouth.

2. Ces événements douloureux qu'a connus le Liban, et qui se reproduisent à intervalles réguliers, montrent bien une fois de plus, du fait de la poursuite de l'occupation par Israël de terres libanaises (fermes de Chab'a et collines de Kafr Chouba) et des violations quotidiennes de la souveraineté du Liban (par exemple le survol de la capitale Beyrouth par 10 avions de guerre 24 heures après le cessez-le-feu), que la situation ne se stabilisera pas des deux côtés de la frontière internationale du Liban et que la répétition des actes susmentionnés constitue une menace non seulement pour la paix et la sécurité du Liban, mais aussi pour toute la région du Moyen-Orient, un point sur lequel le Secrétaire général revient sans cesse dans ses rapports périodiques consacrés aux activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). La stabilisation de la situation le long de la frontière sud, ainsi qu'au Liban et dans la région, passe par la fin de l'occupation, l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le respect par Israël de la légalité internationale. Comme vous le savez, le Gouvernement libanais déploie des efforts considérables pour instaurer la paix et la sécurité et renforcer la paix civile au Liban et pour asseoir son autorité légitime sur l'ensemble du territoire libanais. Tout acte portant atteinte à la sécurité en cette période critique, quelle que soit la partie responsable, ne peut que nuire à ces efforts, laisser des séquelles parmi



la population et compromettre les résultats de la Conférence sur le dialogue national, sur laquelle vous vous êtes prononcé favorablement.

3. Le Gouvernement libanais est déterminé à poursuivre son enquête pour déterminer les circonstances et les incidences de l'agression dont ont été victimes deux ressortissants libanais dans la ville de Saïda. Par ailleurs, le Commandement de l'armée libanaise, en coopération avec le Commandement de la FINUL, mène une enquête pour déterminer les conditions dans lesquelles des missiles ont été tirés à partir du territoire libanais, et ce en vue de mettre un terme à cette pratique.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 14 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Caroline **Ziadeh**
